

Rabat, le 13 mai 2013

CIRCULAIRE N° 5386/511

Objet : - Organisation et Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines -
Création de la Direction Régionale de Tanger-Méditerranée

Réf. : Circulaires n° 5385/511 du 13/05/2013, n° 5255/511 du 01/03/2011 et n° 5211/511 du 18/05/2010

Par circulaire citée en première référence, il a été décidé de créer la Direction Régionale de Tanger-Méditerranée.

Les structures relevant de cette Direction Régionale sont organisées comme suit :

- 1- quatre Services Régionaux ;
- 2- trois Sous-Directions Régionales ;
- 3- une Recette ;
- 4- une Subdivision.

1- Services Régionaux :

Ces Services, dont les attributions sont définies par la circulaire n°5073/511 du 26/12/2007, sont créés et placés auprès du Directeur Régional :

- ✓ Service de l'Accueil, de l'Orientation et du Système d'Information ;
- ✓ Service de la Gestion des Ressources Humaines et du Matériel ;
- ✓ Service de l'Audit et de l'Inspection ;
- ✓ Service des Enquêtes, du Contrôle a Posteriori et du Contentieux ;

Un Formateur régional permanent est rattaché au Directeur Régional (Cellule de Formation).

2- Sous Directions Régionales :

La Direction Régionale comporte le seul Bureau de douanes de Tanger-Méditerranée et elle est organisée en trois Sous-Directions Régionales :

a- La Sous-Direction Régionale chargée des Importations :

Cette Sous-Direction Régionale est chargée d'assurer, dans les conditions réglementaires, le dédouanement, sous tous les régimes douaniers, des marchandises importées par le port de Tanger Méditerranée.

Celle-ci comporte les structures suivantes :

- ✓ Ordonnancement 1 chargé des importations ;
 - Un Ordonnateur-Adjoint ;
- ✓ Ordonnancement 2 chargé des importations ;
 - Un Ordonnateur-Adjoint ;
- ✓ Ordonnancement chargé des Zones Franches ;
Cet Ordonnancement est chargé des opérations de dédouanement des marchandises en provenance ou à destination des zones franches du port de Tanger Méditerranée notamment : *Medhub, Melloussa, et Tanger Automotive City.*

Par ailleurs, la Sous-Direction Régionale comprend le « Bureau du Contrôle a Priori » et le « Bureau du Contrôle de la Valeur » qui sont rattachés directement au Sous-Directeur Régional.

b- La Sous-Direction Régionale chargée des Exportations et de la Gestion des Comptes :

Cette Sous-Direction Régionale est chargée d'assurer, dans les conditions réglementaires, le dédouanement des opérations d'exportation et de la gestion des comptes sous régimes économiques en douanes.

Elle est structurée comme suit :

- ✓ Ordonnancement chargé des Exportations :
L'Ordonnateur est assisté par un Ordonnateur-Adjoint pour permettre à cet Ordonnancement de continuer à opérer en dehors des heures légales.
- ✓ Ordonnancement chargé de la Gestion des Comptes RED :
L'Ordonnateur est assisté par les deux chefs de Bureaux suivants :
 - Bureau des Apurements ;
 - Bureau des Echéanciers.

c- La Sous-Direction Régionale chargée des Voyageurs :

Cette Sous-Direction Régionale est chargée de l'accueil et du contrôle des voyageurs, ainsi que de la gestion des saisies, dépôts et ventes au niveau du port de Tanger-Méditerranée.

Elle est composée des structures ci-après :

- ✓ Ordonnancement 1 chargé du contrôle des voyageurs :
 - Un Ordonnateur-Adjoint ;Cet Ordonnancement a pour attributions, notamment, le :
 - Contrôle des voyageurs, de leurs bagages et moyens de transport à la sortie du territoire national ;
 - Contrôle des voyageurs piétons et de leurs bagages à l'entrée et à la sortie du territoire national.

- ✓ Ordonnancement 2 chargé du contrôle des voyageurs :
 - Un Ordonnateur-Adjoint ;Cet Ordonnancement a pour attributions, notamment, le :
 - Contrôle des voyageurs, de leurs bagages et moyens de transport à l'entrée ;
 - Contrôle des fourgons et de leur chargement à l'entrée.Il comprend également le « Bureau de Gestion des Saisies, Dépôts et Ventes » qui est chargé de la gestion des saisies, dépôts et ventes au niveau du port de Tanger-Méditerranée.
L'Ordonnateur est assisté par 3 ordonnateurs-adjoints devant assurer la continuité de la couverture des horaires en système de quarts.

Par ailleurs, la Sous-Direction Régionale comprend le « Bureau du Contentieux » qui est rattaché directement au Sous-Directeur Régional.

3- La Recette de Tanger- Méditerranée :

La Recette de Tanger-Méditerranée est chargée du recouvrement des droits et taxes ainsi que d'autres recettes ordonnancées par le Bureau de Tanger-Méditerranée.

Le Receveur est assisté par les chefs des Bureaux, ci-après :

- Bureau des Opérations Comptables ;
- Bureau des Opérations de Recouvrement ;
- Bureau des Relations avec la Cour des Comptes.

Par ailleurs, le Receveur de Tanger-Méditerranée est assisté par un Receveur-Adjoint assurant la fonction de Régisseur centralisateur au niveau de la gare maritime (*Sous-Direction Régionale chargée des Voyageurs de Tanger-Méditerranée*).

4- La Subdivision de Tanger-Méditerranée :

Cette Subdivision prend en charge l'encadrement et le contrôle de l'ensemble des brigades ci-après :

- ✓ Brigade de Tanger-Méditerranée-surveillance ;
- ✓ Brigade de Tanger-Méditerranée-ecor ;
- ✓ Brigade de Tanger-Méditerranée- scanners et lutte contre les stupéfiants ;
- ✓ Brigade de Tanger-Méditerranée-contrôle des voyageurs.

Sur le plan hiérarchique, cette dernière Brigade relève de l'autorité du chef de subdivision, sur le plan fonctionnel celle-ci est rattachée aux Ordonnancements du contrôle des voyageurs relevant de la Sous-Direction Régionale du Contrôle des Voyageurs de Tanger-Méditerranée.

Dès la publication au bulletin officiel de la mise à jour de l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1314-77 fixant la liste des Bureaux et postes de douane situés à l'intérieur du rayon des douanes et ce, conformément à l'article 28 du code des douanes et impôts indirects, les Brigades suivantes seront créées et rattachées à la subdivision de Tanger-Méditerranée :

- ✓ Brigade Zones Franches Tanger-Méditerranée-Mixte ;
- ✓ Brigade chargée des Archives ;
- ✓ Brigade de Tanger-Méditerranée -Ecor import ;
- ✓ Brigade de Tanger-Méditerranée -Ecor Export ;

Ces deux dernières Brigades remplaceront l'actuelle Brigade de Tanger-Méditerranée-ecor.

La **Direction Régionale du Nord-Ouest**, quant à elle, comprend les Sous-Directions Régionales de Tanger et de Tétouan. Elle est organisée comme suit :

1- Services Régionaux :

- ✓ Service de la Gestion des Ressources Humaines et du Matériel ;
- ✓ Service d'Accueil, d'Orientation et du Système d'Information :
 - Bureau d'Aide à la Décision ;
- ✓ Service des Enquêtes, du Contrôle a Posteriori et du Contentieux :
 - Bureau des Enquêtes, et du Contrôle a Posteriori ;
 - Bureau du Contentieux ;

- ✓ Service Régional de l'Audit et de l'Inspection ;
- ✓ Service de la Coordination des Brigades de Surveillance ;

Un Formateur régional permanent est rattaché au Directeur Régional (*Cellule de Formation*).

2- Sous-Direction Régionale de Tanger :

Le Sous-Directeur Régional est assisté par les deux chefs de bureaux suivants :

- ✓ Bureau de la Gestion de la Ressource ;
- ✓ Bureau de la Valeur.

La Sous-Direction Régionale de Tanger est composée des structures suivantes :

- ✓ Ordonnancement de Tanger-Ville :
L'Ordonnateur est assisté par deux chefs de Section :
 - Section chargée de la Garantie, des Impôts Indirects ;
 - Section chargée des colis et paquets poste ;
- ✓ Ordonnancement chargé de la Gestion et des Ventes des Marchandises ;
- ✓ Ordonnancement chargé de la Gestion des MEAD et de la Zone Franche « Tanger Free Zone » (TFZ) :
Cet Ordonnancement a pour attributions de contrôler les magasins et aires de dédouanement situés à Tanger, et de la gestion des opérations liées à la zone franche TFZ.
L'Ordonnateur est assisté dans sa mission par les trois Chefs de Bureaux suivants :
 - Bureau des MEAD ;
 - Bureau de la Zone Franche TFZ ;
 - Bureau de la Gestion des Comptes et des Archives.
- ✓ Ordonnancement de Tanger-Port :
L'Ordonnateur est assisté par 2 Ordonnateurs-Adjoints.
- ✓ Recette de Tanger-Ville :
 - Section des Opérations Comptables ;
 - Section des Opérations de Recouvrement.
- ✓ Ordonnancement de Tanger-Ibn Batouta ;
- ✓ Recette de Tanger-Ibn Batouta ;
- ✓ Subdivision de Tanger :
 - Brigade de Tanger-auto ;
 - Brigade de Ksar-Séghir ;
 - Brigade d'Asilah ;
 - Brigade de Tanger Ibn Batouta-aéroport ;
 - Brigade de Tanger-Zones Franches ;
 - Brigade de Tanger-port-mixte.

3- La Sous-Direction Régionale de Tétouan :

L'appellation de la « Circonscription de Tétouan » est changée en « Sous-Direction Régionale de Tétouan ».

La Sous-Direction Régionale de Tétouan comporte les structures suivantes :

- ✓ Ordonnancement de Tétouan :
 - un Ordonnateur-Adjoint ;
- ✓ Ordonnancement des Ventes et de la Gestion des Marchandises ;
- ✓ Recette de Tétouan ;

- ✓ Ordonnancement de Bab Sebta :
L'Ordonnateur continuera à être assisté par 4 Ordonnateurs-Adjoints, dont un chargé du contentieux ;
- ✓ Recette de Bab-Sebta ;

- ✓ Ordonnancement de Larache ;
- ✓ Recette de Larache ;

- ✓ Subdivision de Tétouan :
 - Brigade de M'diq-mixte ;
 - Brigade de Tétouan ;
 - Brigade de Jebha-maritime ;
 - Brigade de Fnideq ;
 - Brigade de Larache-mixte;
 - Brigade de Bab-Sebta.

La Sous-Direction Régionale de Tétouan comprend également, le « Bureau de la Gestion de la Ressource » qui est rattaché directement au Sous-Directeur Régional.

Par ailleurs, le Directeur Régional du Nord-Ouest représentera l'Administration auprès des autorités locales au niveau de la région.

Les termes des circulaires citées en référence sont modifiés et complétés en conséquence.

**Le Directeur Général
de l'Administration des Douanes
et Impôts Indirects**



Zouhair CHORFI

Tirage 1 n°28
Année 2013